

Daniel Bensaïd

Qui est le juge ? D'un ton judiciaire aujourd'hui adopté en histoire

En demandant un tribunal de Nuremberg du communisme au nom de l'évidence de l'enquête historique, les auteurs du *Livre noir* ont à nouveau posé à leur manière, la question récurrente du juge et de l'historien, des faits et des valeurs, de la connaissance scientifique et du jugement politique.

Cela participe d'une manie contemporaine répandue du procès et du jugement, d'une tendance à la vision policière et judiciaire de l'histoire d'autant plus forte que le débat s'affaïsse, que l'horizon d'attente s'obscurcit, que le ciel est bas et lourd.

En Italie, goût de la « rétrologie » (*dietrologi*), manie du complot, vision policière, police biographique (Daeninckx, Chauvy, Bartosek), police du langage (Redeker). D'après le *Dizionario di parole nuove* (Turin 1986), rétrologie = « analyse critique des événements tentant de repérer derrière les causes apparentes, les vrais desseins cachés », ou recherche de signifiés cachés derrière chaque comportement ou chaque parole, en quelque sorte culture du soupçon, philosophie de la méfiance, conscience de l'imagination (*Stampa*, 3 avril 1982).

Tentation de gratter le passé jusqu'au sang, de travailler le refoulé à défaut de pouvoir saisir la porte étroite.

« Les actes du procès milanais et de l'instruction qui l'a précédé m'ont souvent placé face aux rapports complexes et ambigus entre le juge et l'historien [...] » Mais « le dialogue, qui n'a jamais été facile entre historiens et juges, a pris aujourd'hui une importance cru-

ciale pour les uns et pour les autres » (Carlo Ginzburg, *Le Juge et l'Historien*, Lagrasse, Verdier, 1997).

L'histoire dérive du langage médical, mais sa capacité d'argumentation provient du milieu juridique, au croisement de la médecine et de la rhétorique, elle « examine les situations en recherchant leurs causes naturelles selon l'exemple de la première, et les expose en suivant les règles de la seconde – un art de la persuasion né devant les tribunaux. Comme un avocat, l'historien cherche à convaincre. ? Le jésuite Griffet compare donc l'historien à un juge dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire* (1769).

L'histoire du monde devient ainsi tribunal du monde, dans une version sécularisée du jugement dernier.

L'historien délivre la sentence.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e, l'historiographie politique prend un aspect judiciaire marqué.

L'histoire devient volontiers plaider. L'historien un plaideur.

Une émission radiophonique [a pris] ce titre de tribunal de l'histoire.

Pourtant, entre juger et comprendre, Bloch choisit le second terme.

Nette distinction du juge et de l'historien.

Les deux ayant en partage le dilemme de la preuve.

Qu'est-ce qu'une preuve judiciaire, et une preuve historique ?

Devant la difficulté, tentation de renoncer à la notion même de preuve, pour se réfugier soit dans l'accumulation quantitative de faits soit dans le relativisme interprétatif (« scepticisme radical »).

« Pour moi les notions de preuve et de vérité sont au contraire partie intégrante du métier

d'historien », mais « un historien a le droit de repérer un problème là où un juge rendrait un non-lieu. » « Réduire l'historien au juge, c'est simplifier et appauvrir la connaissance historique ; mais réduire le juge à l'historien, c'est pervertir irrémédiablement l'exercice de la justice » (Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire, ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997).

Péguy

« Je n'ai jamais eu l'intention de juger votre courage, de juger votre cœur. Où en aurais-je pris, de qui en aurais-je reçu le mandat. De qui tiendrais-je mon pouvoir. Qui m'aurait signé mes pouvoirs. Où en aurais-je pris, de qui en aurais-je le droit... *Ne jugez pas afin que vous ne soyez pas jugé*, c'est l'une des paroles les plus redoutables qui aient été prononcées, l'une de celles qui me sont partout présentes. À vrai dire, elle ne me quitte pas. *Le judicium*, c'est mon ennemi, mon aversion, mon horreur. J'ai une telle horreur du *jugement* que j'aimerais mieux condamner un homme que de le juger. » (*Victor Marie Comte Hugo*, cahier 23, octobre 1910)

C'est cela même « une horreur invincible du jugement ».

C'est cela même, la difficulté de juger, la légitimité du jugement.

A fortiori lorsqu'il s'agit du tribunal de l'histoire.

À moins de supposer toujours cette autorité du lendemain sur la veille, cette supériorité du postérieur sur l'antérieur, cette justice de jugement dernier qui assurerait le « recouvrement » prétendu de la justice et de l'histoire. Car « l'événement, l'histoire est toujours injuste, je le sais, moi l'histoire. Quand elle n'est pas cruelle arbitrairement, fragmentairement, par oubli, mais essentiellement et

dans sa racine même. Loin que ce soient les injustices de l'histoire qui soient extraordinaires, qui fassent tache et qui soient difficiles à expliquer, qu'il faille expliquer, ce sont au contraire les justes, les prétendues justes de l'histoire qui ne sont qu'apparentes, non réelles, superficielles, non profondes ; ce sont ces (apparentes) justes de l'histoire qui pour moi font scandale, parce que je sais la règle, et qu'elle est dure... » Ces « prétendus recouvrements » de la justice et de l'histoire ne sont que « des coïncidences fortuites » (Charles Péguy, *Clio*, Paris, Gallimard, p. 39).

Nietzsche

Pose le problème des « inconvénients » pour la vie de l'excès des études historiques, le risque (déjà envisagé par Kant) d'une suffocation de la mémoire surchargée de documents, d'archives et de faits, cette « sursaturation » cette « inondation historique » abêtissante, cette « hébétude volontaire ».

Cette histoire historienne hésite entre le simple enregistrement apologétique et la manie policière du jugement.

Apologétique : « la culture historique et le vêtement bourgeois règnent en même temps ». Ce qui est arrivé devait arriver. Les derniers hommes sont le destin et le couronnement des premiers, selon les lois du progrès et de l'ordre, du progrès dans l'ordre, suivant ces escaliers monumentaux que l'on gravit et jamais ne descend. C'est la victoire de « l'esprit rétrospectif inspiré par le soleil couchant » de la fin finale de l'histoire, par cette obsession de l'arrêt, de la clôture, de l'arrivée hantée d'un désir d'éternité : « En s'extasiant, comme s'il s'agissait d'un miracle, devant l'énorme chemin déjà parcouru par l'homme, le regard chavire lorsqu'il contemple ce miracle encore plus surprenant : l'homme moderne lui-même, capable d'embrasser ce

chemin d'un seul coup d'œil ». « L'homme moderne se dresse fièrement sur la pyramide du processus universel » déclarant orgueilleusement « nous sommes le but, nous sommes l'accomplissement de la nature. »

Jugement (dernier). Cette position dernière, cette posture chronologiquement tardive, autoriserait à juger. Le tard venu aurait un privilège de connaissance et de sagesse, une supériorité morale, un droit de surplomb historique. Au dernier des hommes, au dernier des historiens, à défaut de dieu, le privilège exorbitant du jugement dernier : « l'histoire considérée comme science pure devenue souveraine serait, pour l'humanité, une sorte de conclusion et de bilan de la vie ». L'histoire devient son spectacle, sa matière, sa chose, « comme si notre époque, étant la dernière des époques possibles, se trouvait qualifiée pour exécuter, sur l'ensemble du passé, ce jugement dernier que la foi chrétienne n'attend nullement de l'homme, mais du fils de l'homme »... Le présent bascule dans l'archive, « une guerre n'est pas terminée que déjà elle est transformée en papier imprimé, multipliée à cent mille exemplaires, et présentée comme nouveau stimulant au gosier fatigué de l'homme avide d'histoire ».

Mais si pas de Jugement dernier, si on en finit avec le dieu de sinistre mémoire pour assumer les incertitudes et les injustices d'une histoire ouverte, alors pas de recouvrement de la justice et de l'histoire, seulement des coïncidences ponctuelles, éphémères, événementielles, des moments et des promesses de justice. L'appel est toujours ouvert. Les affaires ne sont jamais closes. Dans ce jugement en appel perpétuel, la grandeur et la justice ne se mesurent pas au succès du jour ou de la veille, « le succès historique ne démontre heureusement rien ». Contrairement aux illusions

d'une époque habituée à « diviniser » le progrès, à le fétichiser, c'est le diable qui est maître du succès et du progrès.

En réalité, le jugement historique n'a rien à voir avec la justice. Il est un jugement apologétique sous prétexte et sous couvert d'objectivité. Aux bons soins des « neutres » ou « des « éternels objectifs », au prix d'un escamotage du sujet, d'abstractions réduites à l'objectivité. Ils prétendent que cette objectivité a son origine dans un besoin de justice plus intense et plus vif. Cette objectivité des historiens naïfs n'est rien d'autre que « l'habitude de mesurer les opinions et les actions passées aux opinions qui ont cours au moment où ils écrivent ».

Or, « l'objectivité et l'esprit de justice n'ont rien de commun ».

Les valeurs sont irréductibles au fait, « toujours stupide, ayant de tout temps ressemblé plus à un veau qu'à un dieu ».

La justice est irréductible aux vérités factuelles.

A les confondre, on retourne dans l'impuissance apologétique à laquelle aboutit « l'idolâtrie des faits » : « celui qui a appris à courber l'échine et à incliner la tête devant la « puissance de l'histoire », celui-là aura un geste approbateur et mécanique, un geste à la chinoise, devant toute espèce de puissance, que ce soit un gouvernement, ou l'opinion publique, ou encore le plus grand nombre ». Car, « si chaque succès porte en lui une nécessité raisonnée, si tout événement est la victoire de la logique ou de l'idée – eh bien ! qu'on se mette à genoux et que l'on parcoure ainsi tous les degrés du succès ».

Contre cette illusion de l'objectivité, contre ces « excès des études historiques », contre cette prétention à faire du succès, de la réussite, de la victoire un critère de vérité, et contre l'or-

gueilleuse tendance des tard-venus, des derniers venus à s'instituer en juges, [Nietzsche] exige une histoire qui se mouille, une histoire critique, «qui juge et qui condamne», selon d'autres critères, beaucoup plus exigeants, dont seul est capable «celui que torture une angoisse du présent». Seule cette histoire donne la force de «briser un passé et de l'anéantir» et permet à l'homme d'en user de temps en temps pour se désenchaîner du passé qui l'emprisonne. C'est alors ce passé qui est «traîné en justice». Car «tout passé est digne d'être condamné».

Qui est le juge? «Ce n'est pas la justice qui juge ici; c'est encore moins la grâce qui prononce le jugement. C'est la vie, la vie seule, cette puissance obscure [...]» Autre fétichisme, joker du désespoir de cause, lorsqu'on ne conçoit pas la généalogie historique des valeurs.

Nietzsche a cependant le mérite de mettre le doigt sur la plaie du jugement historique, qui ne saurait juger l'extraordinaire à l'aune de l'ordinaire, l'événement à l'aune de la routine des travaux et des jours, l'extrême à la mesure banale du quotidien: «En tant que juges, il vous faudrait être placés plus haut que ceux que vous avez à juger, tandis que votre seule qualité c'est d'être arrivés plus tard». Un privilège de puîné en somme. Pourtant, «ce n'est que par la plus grande force du présent que doit être interprété le passé», «l'égal par l'égal!» «Autrement, vous baissez le passé à votre niveau»: «Celui qui n'a pas eu dans sa vie des événements plus grands et plus sublimes que n'en ont eus ses semblables ne sera pas à même d'interpréter ce qu'il y a dans le passé de grand et de sublime. La parole du passé est toujours d'oracle. Vous ne l'entendrez que si vous êtes les constructeurs de l'avenir et les interprètes du présent.»

Les constructeurs de l'avenir et les interprètes du présent...

Les auteurs du *Livre noir* sont perpétuellement dans cette équivoque. Loin de se contenter de fournir des éléments de compréhension et d'explication, modestement, ils ne produisent aucune intelligibilité, aucune intelligence nouvelle. Au nom des faits, ils se précipitent dans la robe du juge et interpellent une histoire qui les dépasse infiniment sans même avoir la politesse de se lever et de hisser leurs minuscules personnages sur la pointe des pieds pour être à la hauteur de la situation.

Le médiocre s'arroge ainsi le droit de juger ce qu'il ne peut comprendre, l'ordinaire l'extraordinaire, le banal...

Il faudrait, pour procéder autrement, avoir le courage de broser l'histoire à rebroussepoil, au lieu de se laisser aller au fil du courant, de caresser les vainqueurs dans le sens du poil. Nietzsche recommande ainsi de préférer les études qui pourraient s'intituler «Un lutteur qui combattit son temps», car «partout l'homme est vertueux lorsqu'il se révolte contre la puissance aveugle des faits, contre la tyrannie de la réalité, et qu'il se soumet à des lois qui ne sont pas les lois de ces fluctuations de l'histoire. Il nage toujours contre le flot historique...»

Deux idées de la vérité, et de la justice.

Une vérité où faits et valeurs ne soient plus séparés, pas plus que la vérité et la justice, «une vérité non point sous forme de froide connaissance, mais comme la justicière qui ordonne et qui punit, non point comme propriété égoïste de l'individu, mais comme un droit sacré à déplacer toutes les bornes de la propriété égoïste; bref, la vérité comme jugement de l'humanité et nullement comme une proie saisie au vol et un plaisir de chasseur».

Il faut que le véridique possède pour cela la volonté d'être juste. Vertu rare. La semence du jugement exigerait ainsi que l'on distingue «l'envie aveugle d'être juge de la force consciente du droit au jugement». Alors que ceux qui font profession de vérité n'ont plus la force de juger et prêchent la connaissance pure, qui est une forme oblique de jugement, qui n'assume pas franchement, ouvertement ses responsabilités, la terrible faculté de juger.

Ainsi, «la méditation âpre et profondément sérieuse sur la non-valeur de tout ce qui est arrivé, sur l'urgence qu'il y a à mettre le monde en jugement a fait place à la conviction sceptique qu'il est trop tard pour faire quelque chose de meilleur»: «Envisager tout au point de vue objectif, ne se fâcher de rien, ne rien aimer, tout comprendre, comme cela rend doux et souple.» De la sorte, «l'histoire devient un *compendium* de l'immoralité effective» «Combien se tromperait celui-là qui considérerait en même temps l'histoire comme justicière de cette immoralité effective».

Marc Bloch

Apologie pour l'histoire, Armand Colin 1997

– «Des âges qui nous ont précédés, nous ne saurions parler que d'après témoins. Nous sommes à leur égard dans la situation du juge d'instruction qui s'efforce de reconstituer un crime auquel il n'a pas assisté.» (p. 67); faire parler donc des témoins qui ne parlent que si l'on sait les interroger; «une connaissance par traces».

– Il y a deux façons d'être impartial, celle du savant et celle du juge, qui ont une racine commune, «l'honnête soumission à la vérité», mais leurs chemins se séparent, la tâche du savant s'arrête quand il a observé et expliqué, alors qu'il reste au juge à rendre sa sentence. Mais «on ne saurait condamner ou absoudre

sans prendre parti pour une table des valeurs qui ne relève plus d'aucune science positive» (125). «Or longtemps l'historien a passé pour une manière de juge des Enfers.»

– «Pour séparer dans la troupe de nos pères les justes des damnés, sommes-nous si sûrs de notre temps?» (p. 125). «À force de juger, on finit presque fatalement par perdre jusqu'au goût d'expliquer», le jugement pend d'un côté. «Combien il est plus facile d'écrire pour ou contre Luther que de scruter son âme.» «Quel courage si, siégeant à la Convention, ils avaient osé y parler de ce ton! Loin de la guillotine, cette violence sans péril amuse».

– «Jusque dans l'action, nous jugeons beaucoup trop. Il est commode de crier «au poteau!». Nous ne comprenons jamais assez.» (p. 127).

Histoire/mémoire

Quand peut-on dire que c'est de l'histoire et non de la politique ou de la sociologie; la question ne se règle pas par un intervalle de temps, «la limite de l'actuel et de l'inactuel»

Le métier (péguyste) d'historien :

– «une règle universelle de probité», «nos humbles notes», «nos petites références tatillonnes»

Causalité historique

– «la grande variable» = l'homme: «Pour tout dire d'un mot, les causes en histoire pas plus qu'ailleurs ne se postulent. Elles se cherchent» (p. 158). Il y a «beaucoup d'arbitraire dans l'idée d'une cause, par excellence opposée aux simples conditions»: «la superstition de la cause unique en histoire n'est trop souvent que la forme insidieuse de la recherche du responsable: partant, du jugement de valeur. «À qui la faute ou le mérite, dit le Juge». Le savant se contente de demander «pourquoi» (p. 156).
Brouillon partiel d'un chapitre de *Qui est le juge?*, première partie, 14 avril 1998